



Neumann - Grand débat : petite leçon fiscale

CHRONIQUE. Pour tenter de répondre à l'exaspération fiscale, le gouvernement a promis des baisses d'impôts. Mais si on faisait plutôt de la pédagogie ? **PAR LAURENT NEUMANN**

Cette fois, promis, juré, craché, l'exécutif a compris : il y a dans le pays une puissante « exaspération fiscale ». Ce qu'en 2013, déjà, Pierre Moscovici avait qualifié de « ras-le-bol fiscal ». Double contrariété en vérité : trop de prélèvements obligatoires et trop peu de justice fiscale. Le Premier ministre Édouard Philippe a donc défini l'urgence : « apaiser » ce qui s'apparenterait à une forme de non-consentement à l'impôt. Comment ? Là encore, le chef du gouvernement a fixé la ligne : il faut baisser les impôts et, subséquemment, baisser les dépenses publiques.

Lire aussi Les Français réclament, sans surprise, des baisses d'impôts

Baisser les impôts : chacun y est aisément favorable. Baisser les dépenses publiques : chacun attendra de savoir lesquelles avant de se prononcer. Mais ne serait-il pas temps aussi d'expliquer aux Français, ou plus précisément à chacun d'entre eux, à quoi servent ces prélèvements obligatoires ? Bercy en a eu l'intuition au début de l'année en publiant une note très pédagogique sur l'utilisation de l'argent public. Sur 1 000 euros de dépenses publiques (financées par les impôts, taxes et autres cotisations sociales), voici la répartition :

Retraites : 268 euros

Assurance maladie : 191 euros

Éducation : 96 euros

Administrations publiques : 66 euros

Aides aux entreprises : 53 euros

Transports : 43 euros

Allocations familiales : 42 euros

Remboursement de la dette : 37 euros

Chômage : 35 euros

Défense : 31 euros

Sécurité : 25 euros

Recherche : 23 euros

Culture : 22 euros

RSA, prime d'activité : 22 euros

Aides au logement : 17 euros

Eau, déchets... : 16 euros

Autres infrastructures : 9 euros

Justice : 4 euros...

Muni de cette liste de dépenses, fort instructive, chacun décidera où il est urgent de faire des économies... Et là où il conviendrait assurément de dépenser plus : pour l'hôpital, par exemple, à bout de souffle, ou pour la justice, une des moins bien dotées d'Europe.

Connaître le montant de ses aides sociales

Et si on allait plus loin ? Et si, au moment où l'administration fiscale adresse à chaque foyer le montant des impôts dus, elle envoyait un deuxième courrier recensant tout ce que chaque foyer a reçu en retour, tout ce qu'il n'a pas eu à déboursier grâce aux impôts, taxes et cotisations qu'il acquitte ? Chacun pourrait alors faire le calcul de ce qu'il paie et de ce qu'il reçoit. Chaque famille saurait ainsi le montant des aides sociales qu'elle perçoit (ou pas). On découvrirait qu'un enfant inscrit à l'école primaire coûte 6 000 euros par an, qu'un collégien coûte 8 500 euros et que pour un lycéen, la note annuelle grimpe à 11 000 euros. De même, chacun saurait combien il aurait dû dépenser en frais de santé s'il n'avait pas cotisé à la Sécurité sociale (3 000 euros par an et par Français en moyenne). De la même manière, chacun devrait savoir, lorsqu'il se rend à l'hôpital, combien il n'a pas eu à sortir de sa poche. Baisser les impôts oui, bien sûr. Mieux utiliser l'argent public, mille fois oui. Traquer la fraude fiscale sous toutes ses formes, évidemment et avec la plus extrême sévérité. Mais se souvenir aussi que le modèle social français, malgré son coût exorbitant (le fameux « pognon de dingue »), reste l'un des plus protecteurs et des plus redistributifs. Et s'en réjouir !

Publié le 13/04/19 à 10h00 | Source lepoint.fr

PLUS D'ARTICLES ON NE SERA PAS (FORCEMENT) D'ACCORD...

- Découvrez d'où vient et à quoi sert l'argent des impôts

[Caen : huit personnes en « urgence absolue » après le carnaval](#)

[Alzheimer : l'ail cru, le nouveau remède miracle ?](#)

[Édouard Philippe décroche le Grand Prix de l'humour politique](#)

[NXIVM, la secte sexuelle qui a infiltré Hollywood](#)

[2 avril 1791. Le jour où Mirabeau expire dans son lit](#)

[L'épouse de Carlos Ghosn de retour au Japon pour être entendue](#)

[Arbitrage Tapie : la défense attaque « les preuves manquantes »](#)